

EN FORMATION  
CONTINUE OU  
EN APPRENTISSAGE

BPJEPS

Touscayrats  
Formations et apprentissage

# ANIMATEUR

Animation socio-éducative et culturelle



## LIEU DE LA FORMATION

Lycée agricole privé de  
Touscayrats.  
Dans le Tarn, entre Castres et  
Revel.



## PRÉ-REQUIS

- Avoir 18 ans minimum
- Attestation de formation aux premiers secours (PSC1 ou SST)
- Justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200h



## VERS QUELS MÉTIERS ?

Intégrer le monde professionnel en tant que :

- Animateur



**CODE RNCP : 39926**

Date d'enregistrement : 30/11/2024  
Certificateur : Ministère des sports et des  
jeux olympiques et paralympiques  
NDA 73 81 00742 81



## TARIFS

7400 €



## DUREE DE LA FORMATION

10 mois de formation.  
900 h : 540 h en centre de  
formation et 360 h en  
entreprise.



## ACCESSIBILITÉ

Référent handicap sur site.  
Accessibilité de l'ensemble  
des locaux.



## OBJECTIFS

- Concevoir, conduire, valoriser des projets d'animation dans une structure du champ du sport ou de l'animation.
- Organiser et encadrer le "vivre ensemble" avec les publics accueillis.

Touscayrats

# UNE POSSIBILITÉ À TOUSCAYRATS : L'APPRENTISSAGE

## VOUS POUVEZ ÊTRE APPRENTI SI

Vous avez entre 16 et 29 ans  
Vous êtes reconnu travailleur handicapé  
Vous avez besoin d'un diplôme pour créer ou reprendre une entreprise  
Vous êtes inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau

## LES AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE

Vous avez un contrat de travail et une rémunération  
Votre formation est prise en charge par votre employeur (OPCO...) Un pied dans le monde du travail dès la formation.



### Tarif hébergement et restauration

8 € le repas 12 € la nuit Possibilité de prise en charge d'une partie des coûts de restauration et d'hébergement en fonction des OPCO, hors CNFPT

## LE SALAIRE DE L'APPRENTI

| Année du Contrat | Avant 18 ans | De 18 à 20 ans | De 21 à 25 ans | 26 ans et plus |
|------------------|--------------|----------------|----------------|----------------|
| 1ère année       | 27 % du SMIC | 43% du SMIC    | 53% du SMC*    | 100% du SMC*   |
| 2ème année       | 39 % du SMIC | 51% du SMIC    | 61% du SMC*    | 100% du SMC*   |
| 3ème année       | 55 % du SMIC | 67% du SMIC    | 78% du SMC*    | 100% du SMC*   |

*\*SMC : Salaire Minimum Conventionnel s'il est plus favorable que le SMIC*

Lorsque la durée du contrat ou de la période d'apprentissage est inférieure à celle du cycle de formation (article D6222-28-1) :

- L'apprenti préparant un Bac Pro sur la seule année de terminale bénéficie du taux de 3<sup>ème</sup> année (*même si c'est sa 1<sup>ère</sup> année d'apprentissage*)
- L'apprenti préparant un Bac Pro à partir de la classe de première bénéficie du taux de 2<sup>ème</sup> année (*même si c'est sa 1<sup>ère</sup> année d'apprentissage*)
- L'apprenti préparant sur la deuxième et dernière année de BTS ou de CAP bénéficie du taux de 2<sup>ème</sup> année (*même si c'est sa 1<sup>ère</sup> année d'apprentissage*)
- L'apprenti en licence générale bénéficie du taux de 3<sup>ème</sup> année (*même si c'est sa 1<sup>ère</sup> année d'apprentissage*)
- L'apprenti en licence professionnelle bénéficie du taux de 2<sup>ème</sup> année (*même si c'est sa 1<sup>ère</sup> année d'apprentissage*)

**Attention certaines conventions collectives peuvent être plus favorables en terme de rémunération**

## RECRUTEMENT

1

Candidature via notre site internet

2

Participation à une Porte Ouverte

3

Validation de votre projet

4

Accompagnement à la recherche d'entreprise

5

Validation de l'entreprise

6

Signature d'un contrat d'apprentissage

7

Entrée en formation

fctouscayrats@cneap.fr

05 63 50 32 03

www.touscayrats.fr

*Touscayrats*